

Ecole élémentaire Le Pays Pourpré

23 Rue de Gaël 35160 MONTFORT-SUR-MEU / 02.99.09.01.65 / ecole.0351020u@ac-rennes.fr

Compte-rendu du 1^{er} Conseil des Délégués d'Elèves

Lundi 17 octobre 2016 – 13h30 à 15h

Membres présents :

Anaïg TREMAUDANT et Kephren BESSILE MONONGA (CP A)
Alice GAUTHIER et Maxime RESLOU (CP B)
Norah ARRIBART et Elouan TRAINEAU (CE1-CE2 A)
Amandine LAJOYE et Antoine LEORAT (CE1-CE2 B)
Noémie HOUSSAIS (suppléante) et Victor MAZERIE (CE2-CM1)
Clémentine GERMAIN et Nathan PRIOUR (CM1-CM2 A)
Lola SODDU et Jordan LEROUTIER (CM1-CM2 B)
Valentine HUBERT et Lucien MICHEL (CM1-CM2 C)
Mmes PRIOUR et SCHEMBRI, représentantes des parents d'élèves au Conseil d'Ecole
Mme CHEREL, coordinatrice Enfance et directrice de l'accueil de loisirs
Mme MALLET, directrice

Ordre du jour

1. Installation du Conseil (son rôle, ses membres, les règles de prise de parole).

- **Le Conseil des Délégués d'Elèves** est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de l'école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les conflits dans la cour de récréation, un projet particulier d'action.
- **Les enfants dans les classes et/ou dans l'école : avant le Conseil des Délégués d'Elèves**
 1. Ils réfléchissent, au sein de la classe, à des questions, problèmes... qui vont venir alimenter l'ordre du jour du prochain conseil de délégués d'élèves.
 2. Ils présentent le projet de leur classe, par l'intermédiaire de leurs délégués, et en discutent avec les autres enfants et avec les adultes lors du conseil.
 3. Ils mettent en place et font respecter les décisions prises lors du conseil.
- **Les délégués doivent savoir : avant, pendant et après le CDE**
 - 👉 Ecouter les autres : savoir ce qui va ou ce qui ne va pas.
 - 👉 Etre discret : ne pas rapporter le problème ou la confidence à tout le monde.
 - 👉 Savoir rapporter les informations à la bonne personne.
 - 👉 Ne pas abuser de sa fonction (je ne suis pas un chef).
 - 👉 Bien savoir se comporter en toutes circonstances (savoir rester calme et poli).
 - 👉 Savoir prendre la parole devant les autres pour défendre les accusés et exposer les problèmes.
 - 👉 Ne pas dénoncer un élève de l'école : le conseil des délégués n'est pas le tribunal d'un élève (absent !) mais un lieu de discussion visant l'amélioration du fonctionnement de l'école toute entière.

○ **Les règles de prise de parole pendant le CDE :**

1. Une seule personne parle : un enfant ou un adulte, personne ne coupe la parole d'autrui ou parle dans son coin avec son voisin.
2. Il convient de lever la main pour demander la parole.
3. Il convient d'apprendre à partager le temps de parole : être précis pour s'exprimer clairement. Eviter de monopoliser la parole : tout le monde doit pouvoir s'exprimer.
4. Il convient de parler poliment.

→ **Délégués « relais » des CM2 vers les CP pour l'aide au compte-rendu.**

2. Relecture du Règlement Intérieur et de la Charte de la Laïcité.

- Bravo à tous les élèves qui maintenant arrivent tous à l'heure le matin.
- Les cartes Pokémon et autres sont toujours interdites.
- Charte de la Laïcité expliquée aux enfants : les articles suivants sont entourés puis discutés : 1 à 5 / 6 / 8 / 9 : tous les enfants ont les mêmes droits et les mêmes obligations quels que soient leur religion, leur couleur ou leur sexe.
- Puis proposer à sa classe de les relire en conseil de classe et répondre à ces questions :
 - Comment ces articles peuvent-ils nous aider à mieux vivre ensemble à l'école ?
 - Pourquoi c'est important **maintenant** de comprendre ce texte de loi française pour notre **future** vie d'adulte? **Journée de la Laïcité : le 9 décembre**



3. Temps scolaire et temps périscolaire : quelle liaison ? quels invariants ?

- D'après tous les délégués, de nombreux problèmes surviennent sur le temps du midi. C'est un temps très long et « *au bout d'un moment, y a des bagarres* ».
« *Des enfants se moquent des autres (des noms de familles par exemple)* ». « *Quand on fait la queue pour aller à la cantine, y en a qui doublent tout le monde et on se retrouve à manger en dernier* ».
- « *Les ateliers du midi sont bien* », les enfants souhaitent qu'ils continuent.
- Mmes CHEREL et MALLET rappellent que les règles sont toujours les mêmes sur tous les temps de la journée : respect, tolérance, non-violence, et qu'il faut parler des problèmes aux animateurs présents.

4. La cour de récréation :

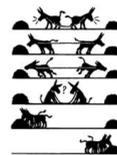
- « *Elle est dangereuse car des enfants mettent de la terre, des copeaux et des cailloux partout et ça nous fait glisser. Il faudrait aussi faire balayer les feuilles mortes* ».
- « *Il y a un problème avec les filets au-dessus du mur : les ballons passent entre les filets et le mur* » ; solution proposée : que les filets soient accrochés au mur avec des petits crochets.
- Problèmes avec les jeux de ballons : « *c'est toujours les mêmes* », « *il y a des grands qui ne veulent pas que les petits jouent* » ; solution adoptée à la majorité : planning des terrains de foot et de basket.
- Et si on ne veut pas jouer au ballon ? Solution proposée : créer un espace « jeux calmes » et un « coin-lecture » sous le préau.
- La musique du midi n'est pas souhaitée comme l'an dernier, mais pourquoi ne pas étudier un projet d'atelier d'écoute musicale vraiment construit...
- **Conclusion** : il nous faut un règlement de cour avec un planning des terrains.
- **Problèmes dans les toilettes** : Mme Mallet présente le règlement de l'an dernier : JE PEUX / JE NE PEUX PAS / JE DOIS.

Question soumise au vote : Est-ce que ce règlement peut-il être mis en place ?

Réponse : 16 oui sur 16.

Décision : Le règlement des toilettes va être affiché sur place et distribué dans les classes afin d'être présenté.

- Une image à comprendre : la résolution de conflits des ânes : proposer de l'étudier en classe lors d'un conseil de classe.



5. Les médiateurs.

Qu'est-ce que c'est ? Les médiateurs sont des élèves de CE2, CM1 et CM2. Ils sont 3, ils portent un gilet jaune pour être repérés par tous. Ils sont là pour aider à régler les petits conflits, en essayant de faire dire aux enfants des messages clairs, et en apportant des solutions. S'ils sont en difficulté, ils font appel aux enseignants ou aux animateurs de la cour.

Question soumise au vote : *Est-ce que les médiateurs de cour doivent être remis en place ?*

Réponse : 14 oui sur 16.

Décision : Les médiateurs de cour seront remis en place au retour des vacances, pendant les petites récré et aussi sur le temps du midi.

6. Projet « Décoration de la bibliothèque » :

Afin de prolonger le travail de réhabilitation de la bibliothèque engagé l'an dernier, M. Rohel propose de réaliser, avec sa classe, une décoration des fenêtres sur le thème de la mer pour inciter à « **se plonger dans la lecture** ».

Les délégués doivent expliquer cela à leur classe, puis ensuite informer M. Rohel ou la directrice de l'accord ou du désaccord de sa classe sur le projet.

7. Les conclusions du Conseil des Délégués des Elèves retenues pour être présentées au 1^{er} Conseil d'Ecole du 4 novembre 2016.

- CE QUI FONCTIONNE BIEN :
 1. Le conseil des délégués.
 2. Le tutorat des CM2 avec les CP.
 3. Les médiateurs (l'année dernière).
- CE QU'IL FAUT AMELIORER :
 1. Les règles de la cour.
 2. Le comportement des enfants dans les toilettes.
 3. La fixation des filets verts sur le mur de la cour.
 4. Serait-il possible d'installer une structure de jeux dans la cour du haut ?

Prochain Conseil des délégués : le mercredi 30 novembre de 10h05 à 11h30

La présidente du Conseil des Délégués des Elèves,

Sonia MALLET